

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking gare routière, route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du « Floumoart ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Route du Vin – parking « gare routière »
Début :	Dimanche, 12 juin 2022 à 06h00
Fin :	Dimanche, 12 juin 2022 à 20h00
Motif :	Marché aux puces
Règlement :	GRE-135-2022

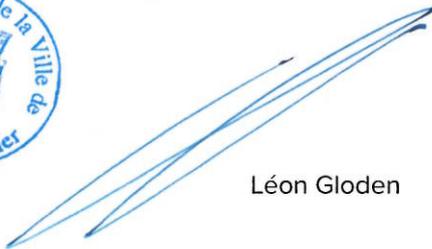
Grevenmacher, le 3 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden